

**GRAND PORT MARITIME DU HAVRE**

**DIRECTOIRE**

**DECISION**

**Objet : Mise en service de bornes d'alimentation en eau et en électricité à destination des usagers fluviaux (hors croisières)**

Vu :

- La note de la Direction des Opérations en date du 12 novembre 2018,

Le Directoire valide :

- le tarif de 0,20 du kWh pour l'électricité pour l'année 2018 et 2019,
- le tarif de 5 € du m3 d'eau pour l'année 2018,
- la charte relative à l'utilisation des bornes d'alimentation en eau et électricité.



Hervé MARTEL, Président du Directoire



Baptiste MAURAND



Serge FERREIRA

Acte de nature réglementaire publié dans le registre mis à disposition du public

PJ : 1